
Présidence : Belgique

461ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 5 octobre 2005

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 40

2. Président : M. B. de Crombrugghe

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Discours du Secrétaire général de l'OSCE, M. Marc Perrin de Brichambaut :
Secrétaire général, Fédération de Russie, Finlande, Suisse, Autriche, Canada,
Allemagne, Président

Point 2 de l'ordre du jour : DECLARATION DU PRESIDENT DU FCS
RELATIVE A LA NOTIFICATION PREALABLE
DES ACTIVITES MILITAIRES D'ENVERGURE

Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé la déclaration de son Président relative à la notification préalable des activités militaires d'envergure (annexe 1)

Allemagne (FSC.DEL/466/05 OSCE+), Suisse (annexe 2), Pays-Bas, Autriche, Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie) (annexe 3), Finlande, France, Turquie (FSC.DEL/471/05 Restr.), Président

Point 3 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Présentation des propositions de projet concernant le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et de la sécurité des stocks d'ALPC en Biélorussie :
Centre de prévention des conflits (FSC.GAL/103/05 Restr.), M. R. Kyburz (Suisse),

M. E. Sierra (Espagne), M. M. Cawthorne (Royaume-Uni), M. A. Wilkinson (Centre régional d'information d'Europe du Sud-Est pour le contrôle des armes légères et de petit calibre), Autriche, Fédération de Russie, M. V. Afonov (Biélorussie), M. K. Tikhomirov (Biélorussie), Biélorussie, Royaume-Uni (également au nom de la Suisse et de l'Espagne), Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne (FSC.DEL/470/05 Restr.), Suède, Suisse (FSC.DEL/464/05 Restr.), Président

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Accord entre les Etats-Unis d'Amérique et la Hongrie portant sur la destruction de missiles de systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), signé le 27 septembre 2005 : Hongrie (également au nom des Etats-Unis d'Amérique) (FSC.DEL/469/05 Restr.)

4. Prochaine séance :

Mercredi 12 octobre 2005 à 10 heures, Neuer Saal



461ème séance plénière

FSC Journal No 467, point 2 de l'ordre du jour

**DECLARATION DU PRESIDENT DU FORUM POUR
LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE RELATIVE A
LA NOTIFICATION PREALABLE DES ACTIVITES MILITAIRES
D'ENVERGURE**

Rappelant les engagements des Etats participants concernant la notification préalable de manœuvres militaires d'envergure, tels qu'énoncés dans l'Acte final d'Helsinki 1975, dans le Document de la Conférence de Stockholm 1986 ainsi qu'au Chapitre V du Document de Vienne 1999 sur la notification préalable de certaines activités militaires,

Ayant à l'esprit l'importance des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) pour renforcer davantage la stabilité et la sécurité en Europe en réduisant les tensions, en dissipant les doutes et en évitant les malentendus,

Estimant que des notifications supplémentaires d'activités et d'exercices militaires peuvent contribuer plus avant à une transparence et à une prévisibilité accrues entre Etats participants,

Il est entendu que les Etats participants se sont déclarés disposés à appliquer ce qui suit :

- En l'absence de tout exercice ou de toute activité militaire notifiable durant une année civile, les Etats participants notifieront, sur une base volontaire, l'un des exercices ou l'une des activités militaires d'envergure, qui est en deçà des seuils fixés dans le Document de Vienne 1999, menés sur son territoire national dans la zone d'application des MDCS. Les Etats participants seront guidés par le critère de l'importance militaire pour déterminer quel exercice ou quelle activité spécifiques seront notifiés. Dans le contexte de la présente déclaration du Président et compte tenu du caractère volontaire de cette mesure supplémentaire ainsi que de sa vocation de renforcement de la confiance, les Etats participants l'appliqueront en agissant de bonne foi et dans l'esprit des mesures de confiance et de sécurité ;
- La notification volontaire de ces activités et exercices militaires se fera conformément aux paragraphes (38), (39), (43) et (44) du Document de Vienne 1999 ;

- Un Etat participant donnant notification peut également envisager d'inviter des observateurs, sur une base volontaire, à participer à de telles activités et à de tels exercices militaires ;
- Les Etats participants sont également encouragés à faire figurer, dans la mesure du possible, l'exercice ou l'activité militaire d'envergure en question dans le calendrier annuel qui est échangé conformément au paragraphe (61) du Document de Vienne 1999 ;
- Les Etats participants se sont déclarés prêts à examiner la mise en œuvre de cette mesure à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application.



461ème séance plénière

FSC Journal No 467, point 2 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA SUISSE

Notification préalable des activités militaires d'envergure

Monsieur le Président,

Dans le cadre des travaux relatifs aux propositions concernant la notification volontaire d'une activité militaire d'envergure menée à des niveaux inférieurs à ceux mentionnés au paragraphe (40) du Document de Vienne 1999, la Suisse a notamment indiqué que ces propositions s'écartaient de la politique consistant à obliger à la mise en oeuvre tous les Etats participants ainsi que des principes qui ont jusqu'à présent régi le processus d'élaboration de nouvelles MDCS (FSC.DEL/496/04, FSC.DEL/217/05). Elle a proposé d'introduire une nouvelle réflexion conceptuelle portant sur la question des MDCS et a présenté une proposition de modifications appropriées (FSC.DEL/449/05) pour garantir une approche cohérente et une terminologie plus précise par rapport à la déclaration du Président qui vient d'être publiée.

Fidèle à cette position, la Suisse n'est pas satisfaite de ce résultat. Toutefois, elle reconnaît la nature dynamique de cette question et, par conséquent, suivra la mise en oeuvre de cette mesure et ses effets sur le renforcement de la confiance et de la sécurité.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci Monsieur le Président.



461ème séance plénière

FSC Journal No 467, point 2 de l'ordre du jour

DECLARATION
DE LA DELEGATION DE LA FEDERATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie et la République de Biélorussie accueillent avec satisfaction la déclaration du Président du FCS relative à la notification préalable des activités militaires d'envergure. C'est là un pas modeste, mais pertinent pour davantage de transparence et de prévisibilité dans le domaine militaire.

Nous regrettons toutefois qu'au cours des difficiles négociations les Etats participants aient dû s'éloigner du principe selon lequel les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) prises par le Forum sont entérinées par une décision du FCS et ont un caractère politiquement contraignant. A cet égard, les délégations de la Fédération de Russie et de la République de Biélorussie indiquent qu'elles ne considèrent pas le caractère volontaire de la présente mesure et son adoption sous la forme d'une déclaration du Président comme un précédent pour d'éventuelles futures négociations.

La Fédération de Russie et la République de Biélorussie appliqueront l'accord approuvé relatif à la notification préalable des activités militaires d'envergure dans la mesure où il le sera par d'autres Etats accueillant sur leur territoire des manœuvres militaires multinationales auxquelles participent des pays disposant d'un fort potentiel militaire.

La Fédération de Russie et la République de Biélorussie considèrent que la déclaration faite aujourd'hui par le Président ne change rien à la nécessité de mettre au plus vite à jour le Document de Vienne 1999, et confirment que leur proposition à ce sujet (FSC.DEL/172/03) est toujours valable.

Nous sommes disposés à poursuivre, dans le cadre du FCS, la recherche d'autres formes de renforcement de la sécurité et de la stabilité paneuropéennes par le biais de la maîtrise des armements et des MDCS.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité.